

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAYENNE

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

100% des transports, sous conditions (1 transport par classe assuré, 1 autre transport possible)

PARTICIPATION POUR LES ECOLES DE LA VILLE DE MAYENNE :

3,25€/enfant pour la 1ère séance, 1,22€ pour la seconde

Procédure à suivre :

- 1) En fonction de votre planning, vous prenez contact avec la mairie de votre commune, qui procède à la réservation des cars.
- 2) Les factures des transporteurs sont réglées globalement par la communauté de communes.
- 3) Pour les écoles hors Ville de Mayenne, vous réglez seulement après les séances, sur facture, le prix des places au cinéma Le Vox.
- 4) Pour les écoles de la Ville de Mayenne, le coût d'une première séance par classe est pris en charge entièrement par la mairie. Pour une deuxième séance, une participation de 2,03 €/élève vous est demandée ; elle est à régler après la séance sur facture à l'association Atmosphères 53.

Consigne à respecter, SVP :

Ne modifiez pas seuls un horaire de rendez-vous avec le transporteur. Passez par votre commune pour toute demande en ce sens.